

Règlement de consultation

Contrôle et maintenance réglementaire courants forts du

LYCEE LEON BLUM 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

Identifiants : Pouvoir adjudicateur : lycée LEON BLUM 8 Chemin du Tracas BP 34
31290 Villefranche de Lauragais
Représenté par Monsieur Erick CHARNAY Provisieur

: comptable assignataire : agent comptable du lycée Pierre Paul Riquet Saint-Orens

Mode de passation du marché : marché à procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

Règlement de consultation : date et heure limite de dépôt des offres : 16 juin 2020 à 17 heures.

Offre à déposer sur le site AJI www.aji-france.com

Critères de choix de l'offre : 50 % pour le prix - 30 % pour l'organisation de la maintenance et pour les moyens mis en œuvre pour y parvenir et 20% pour les délais d'intervention.

Les variantes ne sont pas acceptées.

Résultat de la consultation : les résultats sont communiqués **uniquement via la plateforme AJI et par courriel.**

A – dispositions du marché :

1 - objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet le contrôle et la maintenance réglementaire des installations courants forts du lycée selon les normes en vigueur au moment des contrôles opérés.

Le prestataire devra également une mission de conseil afin d'améliorer la sécurité des appareils.

La maintenance corrective ne fait pas l'objet du présent marché. Elle peut être réalisée en accord avec le lycée sur présentation d'un bon de commande du lycée à partie des éléments fournis par le titulaire du marché.

A titre informatif le prestataire fournira sur un bordereau à part les éléments de prix suivants :

Coût du déplacement sur site, heure de main d'œuvre, coût d'échange standard des pièces les plus courantes.

2 - **durée du marché** : le contrat est établi pour **une période de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2020**, renouvelable deux fois pour une durée d'un an, soit une **période maximale de quatre ans**.

Un préavis de trois mois avant la date anniversaire permettra une résiliation sans frais pour les deux parties.

3 – **détails du matériel** : en annexe liste des matériels mis en service.

4 - **documents à fournir** : 1- Présent règlement de consultation paraphé et signé.

: 2 – CCTP daté et signé.

: 3 – offre sous forme de contrat.

: 4 – tout document informant sur les capacités techniques, administratives et financières de l'entreprise.

B – capacités du prestataire et interventions constructeur :

1 – Le prestataire apportera toute preuve utile permettant au pouvoir adjudicateur de s’assurer de sa **capacité à maintenir** en bon ordre les appareils installés (attestation de formation de ses techniciens aux matériels de marque indiquée entre autre).

Les interventions ‘constructeur’ éventuelles seront facturées à prix coûtant, le prestataire fournira à l’appui de sa propre facture celle du constructeur.

2 - Vérification réglementaire en exploitation exécuté par un bureau de contrôle : VRE.

Le candidat s’engage à accompagner le vérificateur sans supplément de prix, et à soumettre sous quinze jours après la vérification les actions correctives nécessaires aux observations formulées.

C – Prix : de préférence le prix est ferme et non révisable pour la durée du contrat. La commission d’appel d’offres tiendra compte de ce point dans l’évaluation du critère prix.

Dans le cas contraire, la formule de révision doit apparaître clairement dans l’offre.

Pénalités : toute infraction au présent marché donnera lieu à l’application de pénalités dont les montants sont fixés ci-dessous.

Dans l’hypothèse où les services demandés dans le CCTP ne seraient pas effectués sur tout ou partie pour des raisons propres à l’entreprise titulaire du marché, (sauf cas de force majeure dûment constatée, grève, conditions climatiques exceptionnelles, dont l’entreprise fournira la preuve), l’entrepreneur devra une pénalité à l’établissement.

Les pénalités sont appliquées selon le tableau suivant :

Descriptions des infractions	Montant des pénalités
Dépannage : Défaut de présence sur les lieux de la prestation	90 € / heure
Remise en état des installations en fin de contrat suite à un mauvais entretien	Frais mis à la charge du titulaire
Tenue des documents demandés au CCTP	300 € par infraction constatée

D- Paiement :

Le règlement se fera par mandat administratif sur présentation d’une facture après service fait.

Mention du RIB / IBAN ET BIC obligatoires.

La facture doit être déposée sur la plateforme CHORUS PRO.

E- Engagement du candidat :

Je soussigné,

Agissant au nom et pour le compte de.....

Siège social :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modification ni réserve, m'engage conformément aux dispositions du présent document, à exécuter les prestations demandées dans le présent marché dans les conditions indiquées ci-dessus.

Date et signature

Cachet de l'entreprise

Nom du responsable habilité à représenter l'entreprise

Service acheteur : LYCEE LEON BLUM

8 CHEMIN DU TRACAS BP 34

31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

TELEPHONE : 05.61.46.01.23

Contact mail : gest0312915a@ac-toulouse.fr personne à contacter : Monsieur Hubert Abadie Gestionnaire

Personne responsable du marché : Monsieur Erick Charnay, Provisieur


